



DOSSIER DE PRESSE

Publication du rapport de synthèse

Ce que des citoyens, des professionnels et des acteurs de la société ont exprimé sur les grands enjeux de santé, de science et de solidarité.

7 juillet 2026

Les États généraux de la bioéthique 2026 en bref

Les États généraux de la bioéthique 2026 réunissent citoyens, associations, professionnels de santé, chercheurs, institutions et jeunes publics autour des grandes questions que posent les évolutions de la médecine, de la science et de la société. Organisés par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE), conformément à la loi de bioéthique, ils visent à **nourrir la réflexion collective avant toute évolution de ladite loi et, en l'absence d'évolution prévue, tous les cinq ans et à éclairer les choix de société liés à la santé, au vivant et aux innovations scientifiques.**

Chiffres clés

- **10 grands thèmes** débattus
- **118 auditions** nationales
- **330 événements** organisés en France rassemblant **20 000 citoyens**
- **Un comité citoyen de 30 personnes** tirées au sort, coordonné par le CESE
- Environ **6 000 lycéens, étudiants et jeunes publics** associés à la réflexion
- Plus de **1 000 experts mobilisés** dans les grands séminaires scientifiques
- Contributions citoyennes ouvertes à toutes et tous

Une méthode fondée sur le pluralisme

Les États généraux reposent sur un principe simple : confronter les points de vue plutôt que rechercher un consensus. Auditions, débats territoriaux, séminaires scientifiques, contributions citoyennes et comité citoyen ont permis de **croiser les regards** de l'ensemble des acteurs concernés.

« Les États généraux de la bioéthique 2026 ont élargi le champ traditionnel de la bioéthique en intégrant plus fortement les enjeux de prévention, d'environnement, de solidarité et de soutenabilité du système de santé », Pr Jean-François Delfraissy, président du CCNE.

Une mobilisation sur l'ensemble du territoire et dans les espaces numériques

Les États Généraux ont été conçus pour **permettre à chacun de contribuer au débat**, quels que soient son âge, son lieu de résidence ou son niveau de connaissance des enjeux de bioéthique.

Une [page dédiée sur le site internet du CCNE](#) a permis à toutes les personnes qui le souhaitent de **déposer une contribution**, de partager une réflexion ou de réagir aux grands thèmes des États généraux. Plusieurs centaines de contributions citoyennes ont été reçues. Elles ont enrichi les travaux en apportant des expériences, des interrogations et des points de vue issus de la société civile.

Pour faire connaître cette démarche et encourager la participation, le CCNE a déployé **une stratégie de communication à l'échelle nationale et régionale**, en lien avec les Espaces de réflexion éthique régionaux (ERER) et de nombreux partenaires institutionnels. Une présence renforcée sur les réseaux sociaux (notamment [Instagram](#), [TikTok](#) et [LinkedIn](#)) a permis de proposer des contenus de vulgarisation, de présenter les événements organisés partout en France et de sensibiliser de nouveaux publics, en particulier les jeunes.

Enfin, **un partenariat avec l'application POL** a offert un espace complémentaire d'expression citoyenne. Pendant 21 semaines, les utilisateurs ont été invités à répondre à une série de sondages portant sur les principales questions abordées dans les États généraux, contribuant ainsi à nourrir la réflexion collective.

Parce que les choix en matière de bioéthique engagent notre conception de la santé, du vivant et de la solidarité, ils appellent une réflexion ouverte, pluraliste et continue. Les États Généraux réaffirment que cette réflexion se construit avec les citoyens autant qu'avec les experts.

Les 10 thèmes débattus

- Examens génétiques et médecine génomique
- Procréation
- Neurosciences
- Cellules souches et organoïdes
- Dons, greffes et xéno greffes
- Numérique, intelligence artificielle et santé
- Santé, environnement et climat
- Sobriété en médecine et juste soin
- Nouveaux enjeux de la prévention en santé
- Santé en Outre-mer

Note : Les opinions présentées dans ce rapport de synthèse reflètent les contributions recueillies dans le cadre des États Généraux de la Bioéthique 2026. Elles ne constituent pas une prise de position du CCNE sur les questions éthiques abordées. Par ailleurs, les participants à cette démarche ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population. Les résultats et avis exprimés doivent donc être interprétés à la lumière de cette limite méthodologique.

Le CCNE, garant du débat bioéthique

Créé en 1983, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) accompagne depuis plus de quarante ans **les grandes transformations de la médecine, de la recherche et des sciences du vivant**. Sa mission : identifier les questions éthiques soulevées par les avancées scientifiques et médicales, éclairer le débat public et favoriser une réflexion collective sur les choix de société qui en découlent.

Une mission inscrite dans la loi

Le CCNE est **une instance publique indépendante** composée de personnalités issues d'horizons variés : médecins, chercheurs, philosophes, juristes, associations, experts des sciences humaines et sociales ou encore parlementaires. **La loi de bioéthique** lui confie notamment l'organisation des États généraux de la bioéthique préalablement à toute révision de la loi **et, en l'absence d'évolution prévue, tous les cinq ans**.

40 ans de réflexion éthique au service du débat public

- Créé en 1983
- Instance publique indépendante
- Une quarantaine de membres aux profils diversifiés
- Plus de 150 avis publiés depuis sa création
- Organisateur des États généraux de la bioéthique conformément à la loi

Faire dialoguer science et société

Le rôle du CCNE n'est pas de décider à la place des citoyens ni de se substituer au législateur. Sa mission consiste à :

- faire émerger les questions éthiques soulevées par les évolutions scientifiques et médicales ;
- favoriser l'information et le débat public ;
- confronter les points de vue ;
- éclairer les décisions publiques par une réflexion pluraliste et argumentée.

Les États généraux de la bioéthique : une mission au cœur du rôle du CCNE

À travers les États généraux, le CCNE organise un cadre de **dialogue ouvert** à l'ensemble de la société afin que les citoyens puissent contribuer à la réflexion sur les enjeux liés à la santé, au vivant et aux innovations scientifiques.

Le rapport de synthèse publié en juillet constitue une étape importante de cette démarche. Il nourrit les travaux du CCNE qui rendra à l'automne 2026 un avis destiné à éclairer le débat public et les décideurs.

Ce que les citoyens ont exprimé

Au fil des débats, auditions, contributions et travaux du comité citoyen, plusieurs préoccupations et attentes communes sont apparues. Au-delà de la diversité des sujets abordés, les participants ont exprimé **une volonté partagée** : bénéficier des progrès scientifiques et médicaux tout en veillant à ce qu'ils restent au service de l'humain, de la solidarité et de l'intérêt général.

Trois attentes fortes

- **Des progrès utiles et accessibles à tous** : les participants se montrent largement favorables à l'innovation scientifique et médicale lorsqu'elle répond à des besoins réels de santé. Ils expriment toutefois une attente forte d'équité dans l'accès aux avancées médicales et technologiques.
- **Une information claire et un accompagnement renforcé** : sur de nombreux sujets, les citoyens soulignent la nécessité de mieux informer, expliquer et accompagner les choix individuels. La complexité croissante des innovations appelle, selon eux, un effort particulier de pédagogie et de dialogue.
- **Une plus grande place accordée à la prévention** : les débats ont mis en évidence une attente forte en faveur d'une approche plus préventive de la santé, prenant davantage en compte les déterminants environnementaux, sociaux et comportementaux.

Des préoccupations récurrentes

- **Le risque d'accroissement des inégalités** : les participants s'interrogent sur les conséquences que pourraient avoir certaines innovations si elles ne bénéficiaient qu'à une partie de la population.
- **La protection des personnes les plus vulnérables** : la question de la protection des personnes concernées par la maladie, le handicap, la précarité ou les situations de dépendance traverse de nombreux débats.
- **La soutenabilité du système de santé** : les citoyens expriment également une préoccupation croissante quant à la capacité du système de santé à répondre durablement à l'évolution des besoins.

Des points de consensus

- Les progrès scientifiques doivent rester au service des personnes.
- L'information et la transparence comme conditions essentielles de la confiance.
- Les décisions de santé ne peuvent reposer sur les seuls critères techniques ou économiques.
- La solidarité demeure un principe central de l'organisation du système de santé.

À retenir : les citoyens ne se sont pas opposés au progrès scientifique. Ils ont plutôt exprimé le souhait qu'il demeure encadré, compréhensible, accessible et compatible avec les principes de solidarité qui fondent notre système de santé.

Thème 1 – Examens génétiques et médecine génomique

Le sujet en bref

Les progrès de la génomique ouvrent la voie à une médecine plus personnalisée, plus prédictive et davantage tournée vers la prévention. Les tests génétiques peuvent être réalisés à différents moments de la vie : avant la conception, pendant la grossesse, à la naissance ou à l'âge adulte. Ils permettent d'identifier des risques, de poser des diagnostics plus précis ou d'adapter certains traitements. Ils soulèvent aussi des questions éthiques majeures : que veut-on savoir ? Qui est propriétaire de l'information génétique ? Comment protéger ces données ? Jusqu'où utiliser ces outils, notamment dans le cadre d'un projet parental ?

Les principaux enseignements

- Les participants reconnaissent largement les tests génétiques comme une avancée importante des politiques de santé publique, notamment lorsqu'ils permettent de dépister certaines pathologies avant leur apparition.
- Cette avancée est jugée bénéfique, mais à condition d'être strictement encadrée, accompagnée et expliquée aux personnes concernées.
- La période prénatale appelle une vigilance particulière, afin d'écartier toute logique visant à rechercher ou faire naître un « enfant parfait ».
- Il n'existe pas de consensus sur l'inscription d'un DPI-A étendu dans une prochaine loi de bioéthique, ni sur l'ouverture des tests préconceptionnels.
- Le consentement libre et éclairé est réaffirmé comme un principe central : les débats ont souligné l'importance du droit de savoir, du droit de ne pas savoir, de la protection des données et de l'accompagnement.
- Les tests génétiques dits « récréatifs » suscitent des avis contrastés : une majorité de participants adhère à leur usage pour éclairer l'histoire familiale, mais refuse leur extension à des informations médicales en accès libre.

À retenir

Les participants ne rejettent pas les tests génétiques, mais demandent des garanties fortes : information claire, accompagnement, encadrement rigoureux et protection des données. Le débat porte moins sur le principe du progrès génétique que sur les limites à poser à ses usages, en particulier lorsqu'ils touchent à la procréation, aux origines ou à la santé future.

Thème 2 – Procréation

Le sujet en bref

La procréation occupe une place centrale dans les débats de bioéthique, car elle se situe au croisement du médical, du social et de l'intime. Les évolutions de l'assistance médicale à la procréation (AMP), l'accès aux gamètes, la place du don, la filiation, le désir d'enfant ou encore les possibilités ouvertes par les techniques génétiques interrogent à la fois les modèles familiaux, l'intérêt de l'enfant, l'autonomie des personnes et les repères collectifs à préserver.

Les principaux enseignements

- Les échanges font apparaître une orientation globalement favorable à l'AMP, perçue avant tout comme une réponse à des parcours de souffrance et à des projets parentaux jugés légitimes.
- Les débats soulignent toutefois des difficultés importantes d'accès : délais d'attente, inégalités territoriales, pénurie de gamètes, pratiques hétérogènes selon les centres et recours parfois contraint à des ressources à l'étranger.
- Plusieurs sujets restent fortement discutés, notamment la gestation pour autrui (GPA), l'AMP *post mortem*, la ROPA (technique d'AMP réalisée au sein d'un couple de femmes, quand l'une fournit les ovocytes et l'autre porte l'enfant), l'accès à l'AMP pour les personnes transgenres ou encore l'autoconservation des ovocytes. Concernant la GPA, une levée de son interdiction en France ne semble pas majoritairement souhaitée.
- Les participants insistent de manière récurrente sur la nécessité d'un cadre clair, d'un accompagnement psychologique et d'une sécurisation juridique, notamment en matière de filiation, de consentement et de droits de l'enfant.
- La question du diagnostic préimplantatoire des aneuploïdies (DPI-A) suscite des positions contrastées : une ouverture limitée à certaines situations cliniques est envisagée par certains, mais sans adhésion à une généralisation et avec une demande forte d'encadrement national.
- Les débats révèlent une tension persistante entre le souhait d'accompagner l'évolution des projets parentaux et la crainte d'une médicalisation excessive de la procréation ou d'une logique de sélection.

À retenir

Les participants ne remettent pas en cause l'importance de l'AMP, mais interrogent ses conditions d'accès, ses limites et ses conséquences pour les personnes concernées. Le débat porte moins sur le désir d'enfant que sur les cadres éthiques, médicaux et juridiques nécessaires pour accompagner les évolutions de la procréation sans fragiliser l'intérêt de l'enfant, l'égalité d'accès ou la protection des personnes.

Thème 3 – Neurosciences

Le sujet en bref

Les neurosciences et les neurotechnologies permettent de mieux comprendre le fonctionnement du cerveau et d'agir sur certaines fonctions cérébrales. Elles ouvrent des perspectives thérapeutiques importantes, notamment pour réparer ou compenser des fonctions altérées par des pathologies. Toutefois, parce qu'elles touchent à la pensée, aux émotions, à la conscience et au comportement, elles soulèvent des questions d'éthique spécifiques : consentement, liberté, vie privée, protection des données cérébrales, risques de manipulation ou de normalisation des comportements.

Les principaux enseignements

- Un consensus se dégage sur l'importance de poursuivre les recherches en neurosciences et neurotechnologies lorsqu'elles sont orientées vers des finalités thérapeutiques.
- Les débats font apparaître une demande forte de lisibilité des objectifs, de transparence, de communication, de régulation et de protection des données individuelles.
- Plusieurs contributions soulignent l'intérêt d'associer les sciences humaines à ces recherches, afin de penser les stratégies thérapeutiques en prenant en compte la personne dans son entièreté.
- Les risques de manipulation de la personne ou de contrôle de son comportement, notamment par la stimulation cérébrale, suscitent de fortes interrogations éthiques.
- Les usages susceptibles de porter atteinte au consentement, à la vie privée, à la dignité ou à l'intégrité psychique sont jugés incompatibles avec les principes bioéthiques fondamentaux.
- En dehors d'usages thérapeutiques strictement encadrés, l'utilisation des neurotechnologies est fermement rejetée, avec le rappel qu'une prise en charge globale de la personne ne peut se limiter à son seul cerveau.

À retenir

Les participants reconnaissent le potentiel thérapeutique majeur des neurosciences, mais demandent un encadrement strict de leurs usages. Le débat porte principalement sur les limites à poser pour éviter que ces technologies ne deviennent des outils de contrôle, de normalisation ou d'atteinte à l'intégrité psychique des personnes.

Thème 4 – Cellules souches et organoïdes

Le sujet en bref

Les recherches sur les cellules souches et les organoïdes ouvrent des perspectives importantes pour comprendre le développement humain, modéliser certaines maladies, tester des médicaments et développer de nouvelles approches thérapeutiques. Elles nourrissent notamment les espoirs de la médecine régénérative et de la médecine personnalisée. Ces avancées soulèvent aussi des questions majeures : statut des modèles biologiques, limites à poser à leur utilisation, consentement des donneurs et frontière entre recherche et soin.

Les principaux enseignements

- Les échanges font apparaître une large adhésion au développement des recherches sur les cellules embryonnaires humaines et les organoïdes, lorsqu'elles visent des objectifs thérapeutiques ou de médecine régénérative.
- Ce sujet, encore relativement nouveau pour le grand public, peut susciter des craintes, des incompréhensions ou des représentations fantasmées, ce qui rend indispensable un effort d'information et de pédagogie.
- Les participants soulignent la nécessité d'un cadre éthique et juridique adapté, à la fois protecteur et capable d'accompagner l'évolution rapide de la recherche.
- Le principal point de tension porte moins sur l'origine ou le statut des cellules utilisées que sur leurs usages possibles, notamment lorsqu'elles servent de point de départ à des embryoïdes ou à des cérébroïdes.
- La question du consentement apparaît centrale : le cadre actuel doit mieux prendre en compte les nouvelles formes de recherches, dans lesquelles un prélèvement biologique peut être transformé, conservé et réutilisé dans des contextes évolutifs.
- Les débats rappellent enfin l'importance de communiquer clairement sur les objectifs de ces recherches, leur intérêt, leurs limites et leurs premiers résultats.

À retenir

Les participants ne rejettent pas les recherches sur les cellules souches et les organoïdes, mais demandent qu'elles soient mieux expliquées, encadrées et accompagnées. Le débat porte surtout sur les usages futurs de ces modèles biologiques, en particulier lorsqu'ils se rapprochent de formes embryonnaires ou cérébrales, ainsi que sur l'adaptation du consentement aux nouvelles pratiques de recherche.

Thème 5 – Dons, greffes d'organes et xénogreffes

Le sujet en bref

Le nombre de personnes susceptibles de bénéficier d'une transplantation augmente, notamment sous l'effet du vieillissement de la population et de la progression des maladies chroniques. Dans le même temps, le nombre de greffons disponibles reste insuffisant, avec des délais d'attente parfois longs et un taux d'opposition au prélèvement encore élevé. Ces enjeux interrogent les principes de solidarité, de consentement, d'équité d'accès à la greffe, mais aussi les limites des innovations envisagées pour répondre à la pénurie, comme la xénogreffe.

Les principaux enseignements

- Le don et la greffe d'organes ne sont pas remis en cause : ils restent largement perçus comme des pratiques essentielles, fondées sur la solidarité et susceptibles de sauver des vies.
- Les principes de gratuité et d'anonymat du don font consensus et sont considérés comme des garanties importantes contre toute marchandisation du corps humain.
- L'attribution des greffons fait l'objet d'une attention particulière, avec une demande forte de transparence sur les critères utilisés et sur leur application.
- La pénurie d'organes demeure un enjeu central, aggravé par un taux de refus encore trop important dans certaines régions.
- Le besoin d'information du public est très clairement exprimé, notamment sur le cadre légal, le consentement présumé, le rôle des proches et les modalités médicales du prélèvement.
- Le consentement présumé est majoritairement perçu comme un cadre efficace, conforme à une logique de solidarité, mais sa légitimité est questionnée lorsque l'information du public reste insuffisante.
- La xénogreffe cristallise les débats et ne fait pas consensus : certains y voient une réponse possible à la pénurie, mais les réserves sont nombreuses, notamment sur le bien-être animal et les risques sanitaires pour le receveur comme pour la population.

À retenir

Les participants ne remettent pas en cause le principe du don et de la greffe, mais demandent une meilleure information, davantage de transparence et une attention renforcée à l'équité d'accès. Le débat se concentre aussi sur les limites des solutions envisagées face à la pénurie, en particulier la xénogreffe, qui suscite de fortes réserves éthiques et sanitaires.

Thème 6 – Numérique, IA et santé

Le sujet en bref

Le numérique et l'intelligence artificielle transforment déjà en profondeur le système de santé : aide au diagnostic, médecine prédictive, télémédecine, organisation des parcours de soins, outils conversationnels ou encore exploitation massive des données de santé. Ces technologies ouvrent des perspectives importantes pour améliorer la précision, la rapidité et l'efficacité des prises en charge. Elles interrogent cependant la place du médecin, la relation de soin, la protection des données, le consentement des patients, les risques d'inégalités et la soutenabilité du système de santé numérique.

Les principaux enseignements

- Les participants expriment une perception globalement favorable des apports de l'IA en santé, notamment pour améliorer le diagnostic, accompagner la décision médicale et optimiser certains parcours de soins.
- Cette perception reste toutefois ambivalente : l'IA est jugée acceptable à condition de maintenir un contrôle humain, de préserver la relation de soin et d'éviter toute substitution du professionnel de santé par la machine.
- La protection des données individuelles constitue une préoccupation centrale, avec des inquiétudes sur la confidentialité, le piratage, l'exploitation commerciale des données et la dépendance à des acteurs technologiques privés.
- Les débats soulignent le risque que le numérique et l'IA aggravent les inégalités de santé, notamment en raison de la fracture numérique, des écarts d'équipement entre territoires et de l'éloignement de certains publics des usages numériques.
- L'essor des agents conversationnels et de l'IA générative bouleverse à la fois les pratiques des professionnels de santé, le rapport des patients à la médecine et l'organisation du système de santé.
- Les participants insistent sur la nécessité de former les professionnels comme les usagers à la culture numérique, afin de développer un usage critique, éclairé et maîtrisé de ces outils.
- Le consentement libre et éclairé apparaît fragilisé par la complexité et l'opacité des systèmes d'IA : il doit être repensé pour ne pas devenir un simple geste formel ou protocolaire.

À retenir

Les participants ne rejettent pas l'IA en santé, mais demandent qu'elle reste un outil au service du soin, sous contrôle humain et dans un cadre protecteur. Le débat porte moins sur l'innovation technologique elle-même que sur les conditions de confiance nécessaires à son usage : relation soignant-soigné, protection des données, formation, consentement et prévention des nouvelles inégalités.

Thème 7 – Environnement, climat et santé

Le sujet en bref

Les liens entre environnement, climat et santé occupent une place croissante dans la réflexion bioéthique. Pollution de l'air, pesticides, perturbateurs endocriniens, PFAS, changement climatique ou qualité de l'alimentation sont autant de facteurs qui influencent directement la santé humaine. Ces enjeux appellent une approche globale « One Health », qui articule santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes. Ils interrogent aussi la responsabilité collective, les inégalités sociales et territoriales, ainsi que l'impact environnemental du système de santé lui-même.

Les principaux enseignements

- Les débats montrent une prise de conscience plus forte qu'en 2018 de l'interdépendance entre environnement, climat, pollutions et santé humaine.
- L'approche « One Health » apparaît comme un cadre de réflexion important pour dépasser une vision cloisonnée de la santé.
- Le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé fait consensus, mais sa traduction concrète en politiques publiques et en actions à conduire suscite des débats.
- Les participants soulignent le rôle majeur des déterminants environnementaux dans l'état de santé, ainsi que le poids des inégalités sociales et territoriales dans l'exposition aux risques.
- La répartition des efforts à fournir pour réduire l'impact environnemental et ses conséquences sanitaires reste discutée, entre responsabilité individuelle, action des pouvoirs publics et transformation des modèles économiques.
- Des progrès sont attendus dans les politiques publiques pour mieux prendre en compte l'impact environnemental du secteur de la santé lui-même.
- Les échanges insistent sur la nécessité de ne pas sacrifier les exigences de transformation écologique aux impératifs économiques, en particulier lorsqu'il s'agit de préserver les écosystèmes, de réduire les expositions nocives et d'améliorer la qualité de l'alimentation.
- Les jeunes participants expriment une anxiété particulière face au contexte environnemental, qui renvoie à une exigence plus large de dignité, d'équité et de droit à un avenir ouvert.

À retenir

Les participants considèrent l'environnement et le climat comme des déterminants majeurs de la santé. Le débat porte sur les moyens d'agir concrètement, sans aggraver les inégalités sociales ni renoncer aux exigences de transformation écologique. Le droit de vivre dans un environnement respectueux de la santé apparaît comme une exigence éthique centrale.

Thème 8 – Sobriété en médecine, juste soin

Le sujet en bref

La sobriété en médecine interroge la manière d'utiliser les ressources de santé de façon juste, responsable et adaptée aux besoins réels des patients. Elle ne signifie pas moins soigner, mais *mieux* soigner : éviter les actes inutiles, les traitements disproportionnés ou la surmédicalisation, tout en garantissant l'accès aux soins pour tous. Le « juste soin » invite ainsi à concilier pertinence médicale, qualité de vie, équité, solidarité et soutenabilité du système de santé.

Les principaux enseignements

- Le Comité citoyen considère que penser le juste soin suppose de rechercher un équilibre et d'adapter les décisions médicales aux besoins réels de chaque patient.
- La sobriété ne doit pas être assimilée à une diminution de la qualité des soins : elle renvoie à une exigence de discernement, de proportionnalité et de pertinence.
- Les débats mettent en avant une médecine moins centrée sur la technique et davantage attentive à l'humain, à la qualité de vie, au dialogue et à l'accompagnement.
- Le juste soin implique également une réflexion sur la justice : chacun doit avoir les mêmes chances d'accéder à des soins de qualité, quelle que soit sa situation sociale ou son lieu de résidence.
- Les échanges révèlent une tension entre le financement de traitements innovants coûteux et les besoins de fonctionnement du système de soins, notamment en matière de ressources humaines.
- Les participants restent attachés à un système de santé fondé sur l'accès aux soins pour tous, la qualité du soin, la non-discrimination et la justice sociale.
- Le juste soin ne peut pas être pensé indépendamment de la solidarité : il suppose une approche globale de la santé, intégrant ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- La question de l'allocation des ressources demeure centrale : faut-il prioriser les traitements susceptibles de bénéficier au plus grand nombre et les innovations à fort impact médico-social, notamment celles qui améliorent l'autonomie ou facilitent l'accès aux soins ?

À retenir

La sobriété en médecine n'est pas une logique de restriction, mais une exigence de justesse, de discernement et de solidarité. Le débat porte sur la manière de garantir à chacun un soin pertinent, humain et de qualité, tout en préservant un système de santé soutenable et équitable.

Thème 9 – Nouvelle place de la prévention en santé

Le sujet en bref

La prévention occupe pour la première fois une place dédiée dans les États Généraux. Elle invite à dépasser une approche du système de santé principalement centrée sur le soin curatif, le traitement des maladies et la réparation. Prévenir suppose d'agir plus tôt, mais aussi d'interroger les conditions sociales, économiques, environnementales et territoriales qui influencent la santé. Cette évolution soulève des questions éthiques importantes : comment prévenir sans culpabiliser ? Comment réduire les inégalités sans stigmatiser ? Et comment construire des politiques de prévention réellement accessibles, compréhensibles et adaptées aux réalités de vie des personnes ?

Les principaux enseignements

- Les débats soulignent que la santé doit désormais être appréhendée dans un contexte global, incluant les conditions sociales, environnementales et quotidiennes des personnes.
- Le modèle centré sur la production de soins semble avoir atteint certaines limites, en particulier face au vieillissement, aux maladies chroniques, aux inégalités de santé et aux tensions du système de soins.
- La prévention apparaît particulièrement importante dans le domaine de la santé mentale des adolescents et des étudiants, à condition de mieux prendre en compte leurs conditions d'existence, d'étude et de travail.
- Les participants alertent sur les effets possibles d'une prévention excessive ou mal conçue : injonctions comportementales, incompréhension, méfiance, culpabilisation, discriminations ou aggravation des inégalités de santé.
- Une véritable éthique de la prévention doit reposer sur l'accompagnement des personnes, le respect de leur autonomie, l'écoute, l'attention portée à autrui, l'anticipation des difficultés et l'éducation dès le plus jeune âge.
- La prévention ne doit pas seulement relever du système de santé mais aussi de l'éducation, des collectivités territoriales, des médias, des réseaux sociaux, de l'industrie agroalimentaire ou encore des acteurs associatifs.
- Les débats soulignent la nécessité de renforcer la concertation entre professions, institutions et administrations, mais aussi de consolider les initiatives locales, au plus près des publics et des territoires.

À retenir

Les participants reconnaissent la prévention comme un levier essentiel pour penser autrement la santé et réduire les inégalités. Son enjeu éthique central est de créer des environnements favorables à la santé, en respectant l'autonomie des personnes et les réalités concrètes de leurs conditions de vie.

Thème 10 – Santé en outre-mer

Le sujet en bref

Les territoires ultramarins sont confrontés à des réalités sanitaires spécifiques, liées à leur contexte géographique, social, environnemental et institutionnel. Inégalités d'accès aux soins, pénurie de professionnels de santé, exposition à des risques climatiques ou pollutions particulières, prévalence de certaines maladies chroniques, situations d'addiction : ces enjeux interrogent directement l'égalité réelle entre les citoyens et la capacité des politiques publiques à s'adapter aux besoins locaux. Ils appellent une approche territorialisée, attentive aux déterminants de santé et construite avec les acteurs des territoires concernés.

Les principaux enseignements

- Les échanges convergent vers le constat de grandes vulnérabilités sanitaires dans ces territoires, même si les situations varient d'un territoire à l'autre.
- Les participants soulignent les inégalités persistantes dans l'offre et l'accès aux soins, liées notamment aux contraintes géographiques, logistiques, économiques et au manque de professionnels de santé.
- Les risques environnementaux spécifiques des territoires ultramarins sont mis en avant : risques climatiques, pollutions, exposition à certaines maladies infectieuses ou difficultés d'accès à des ressources essentielles.
- Les situations d'addiction et de violence rencontrées dans certains territoires apparaissent également comme des enjeux majeurs de santé publique.
- Une attente forte est exprimée pour construire, avec les acteurs locaux et nationaux, des réponses adaptées aux problèmes sanitaires identifiés.
- Les politiques de santé publique doivent être davantage adaptées aux spécificités territoriales, plutôt que déclinées selon une logique uniforme.
- La prévention s'impose comme un levier d'action prioritaire, à condition de considérer la santé dans toutes ses dimensions et de mobiliser tous les ministères concernés, dont ceux chargés de l'environnement et du climat.
- Les débats soulignent l'intérêt de mieux prendre en compte les spécificités locales en matière de médecine, y compris en associant certains acteurs de la médecine traditionnelle lorsque cela peut constituer un levier pertinent.
- Les coopérations transfrontalières méritent également d'être explorées, car elles peuvent, selon les contextes locaux, apporter des réponses utiles en matière de prévention et d'organisation des soins.

À retenir

Les participants appellent à une politique de santé plus adaptée aux réalités ultramarines, fondée sur l'équité plutôt que sur une application uniforme des règles nationales. Le débat porte sur la capacité à construire des réponses territorialisées, avec les acteurs locaux, en renforçant la prévention, la coopération et la prise en compte des déterminants sociaux, environnementaux et culturels de la santé.

Les jeunes face aux enjeux bioéthiques

Dans le cadre des États généraux, environ 6 000 étudiants et lycéens ont participé à des débats consacrés aux grandes transformations de la médecine, de la recherche et de la société. Organisées dans différents territoires, ces rencontres avaient pour objectif de **permettre aux jeunes de s'informer, de confronter leurs points de vue et de contribuer à la réflexion collective.**

Les échanges ont montré un intérêt marqué pour les questions liées aux **technologies, à l'intelligence artificielle, à la génétique, à la santé mentale, à l'environnement ou encore à la prévention.** Loin d'une opposition de principe au progrès scientifique, les participants ont exprimé le souhait que les innovations demeurent accessibles, compréhensibles et encadrées.

Comme les autres participants aux États généraux, les lycéens ont souligné l'importance de **l'information, de la transparence et de l'accompagnement** face à des choix rendus de plus en plus complexes par l'évolution des connaissances et des technologies. Ils ont également manifesté une sensibilité particulière aux enjeux d'**équité, de solidarité et de protection des personnes les plus vulnérables.**

À retenir : les débats ont montré que les jeunes souhaitent pleinement prendre part aux réflexions sur les choix scientifiques et médicaux qui façonneront la société de demain. Leur participation rappelle que les enjeux bioéthiques ne concernent pas seulement les experts : ils engagent l'ensemble des générations.

Au-delà des débats organisés dans les territoires, le CCNE a développé plusieurs actions afin d'aller à la rencontre des jeunes et de favoriser leur participation. Une stratégie de communication dédiée, notamment sur **Instagram, TikTok et LinkedIn**, a permis de proposer des contenus de vulgarisation adaptés à leurs usages et de faire connaître les rendez-vous des États généraux. Un partenariat avec les **facultés de médecine et de droit** a également permis de présenter la démarche des États généraux et d'organiser des temps d'information et d'échange autour des principaux enjeux bioéthiques. Enfin, grâce à un partenariat avec **l'application POL**, les jeunes ont pu prendre part à une série de consultations en ligne sur les grandes questions abordées dans les États généraux, offrant un canal complémentaire d'expression et de sensibilisation.

Le comité citoyen : une expérience démocratique inédite

Dans le cadre des États généraux, le CCNE et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont réuni **un comité citoyen composé de 30 personnes** tirées au sort afin de contribuer à la réflexion collective sur deux questions particulièrement sensibles : **les tests génétiques en accès libre et le « juste soin »**. Giovanna Marsico, directrice de projets éthiques et responsable de la cellule éthique à la délégation du numérique en santé (DNS), a été la garante du comité citoyen.

Une composition représentative de la diversité de la société

Les membres ont été sélectionnés par tirage au sort selon plusieurs critères (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, niveau de diplôme, territoire de résidence, etc.) afin de **refléter au mieux la diversité de la population française**. L'objectif n'était pas de constituer un panel d'experts, mais de permettre à des citoyens de se saisir de questions complexes qui concernent l'ensemble de la société.

Une méthode fondée sur l'information et la délibération

Entre février et avril 2026, les participants ont bénéficié d'un important travail d'information et d'appropriation des sujets. Ils ont auditionné des chercheurs, médecins, juristes, représentants associatifs, philosophes et experts de disciplines variées. Les travaux se sont déroulés en **plusieurs sessions** alternant apports de connaissances, échanges collectifs, travaux en groupes et délibérations.

Des recommandations construites collectivement

Les citoyens ont été invités à formuler **leurs propres analyses et recommandations**. Les échanges ont parfois fait apparaître des désaccords ou des sensibilités différentes, mais aussi de nombreux points de convergence. À l'issue de leurs travaux, ils ont rendu :

- un avis argumenté sur les tests génétiques en accès libre
- un ensemble de recommandations consacrées au « juste soin », à la solidarité et à la place de la médecine dans notre société.

Ce que cette expérience apporte au débat public

Le comité montre que des citoyens, lorsqu'ils disposent du temps nécessaire pour s'informer, confronter leurs points de vue et délibérer collectivement, sont capables de se saisir de sujets scientifiques et éthiques complexes. Cette démarche a permis d'enrichir les États Généraux d'une parole citoyenne argumentée.

Le comité citoyen en chiffres :

- 30 citoyens tirés au sort
- 3 sessions de travail (février, mars, avril 2026)
- 2 sujets examinés : les tests génétiques en accès libre et le « juste soin »

Et maintenant ?

Le **rapport de synthèse** constitue une étape importante des États généraux de la bioéthique 2026. Il rassemble **les principaux enseignements issus des auditions, débats, contributions citoyennes, travaux des lycéens, séminaires thématiques et du comité citoyen.**

Ce document n'a pas vocation à formuler des recommandations ni à trancher les débats. Il vise à **restituer fidèlement la diversité des points de vue exprimés** au cours des États généraux et à **mettre en lumière les principales questions éthiques soulevées** par les évolutions de la médecine, de la recherche et des sciences du vivant.

Les prochaines étapes

Ces travaux nourriront la réflexion du CCNE, qui publiera à l'automne 2026 un avis destiné à éclairer le débat public et les décideurs sur les grands enjeux bioéthiques de demain.

Automne 2026

Publication de l'avis du CCNE

À plus long terme

Les travaux des États généraux contribuent à alimenter la réflexion collective sur les évolutions de la médecine, de la recherche et des sciences du vivant.

Ils alimenteront les travaux du CCNE et, plus largement, le débat public sur les enjeux d'éthique émergents. Ils pourront également éclairer, le moment venu, les réflexions des pouvoirs publics dans le cadre des évolutions futures du cadre juridique de la bioéthique.

En favorisant l'expression des citoyens et le dialogue entre les différentes parties prenantes, les États Généraux contribuent à inscrire la réflexion éthique dans la durée, au plus près des évolutions de la société.

 www.ccne-ethique.fr

 Page dédiée : www.ccne-ethique.fr/fr/etats-generaux-de-la-bioethique-2026

Contacts presse :

Juliette SEMPÉ, Relations externes, CCNE

juliette.sempe@comite-ethique.fr

06 48 80 96 56

Agathe LOBET, Consultante

agathe.lobet@conseil.care

06 26 28 69 66